



Rapport d'activité 2023-2024

Aoua Keïta, le projet de maison de naissance à Montreuil





Table des matières

01

La naissance du projet

Page 01

1. Origine et construction du projet
2. Principe des maisons de naissance
3. Contexte et spécificités françaises
4. Spécificités du projet Aoua Keita
5. Organisation et fonctionnement

02

Etat d'avancement du projet Aoua Keïta

Page 05

1. Organisation et gouvernance
2. Commission médico-économique
3. Commission Travaux et Infrastructure
4. Commission communication
5. Commission usagers-ères
6. Pôle Financier et Trésorerie

03

Bilan financier

Page 13

1. Bilan comptable 2023-2024
2. Budget prévisionnel

04

Conclusion et perspectives

Page 14

1. Avancées majeures
2. Objectifs 2025

04

Annexes

Page 15

- Annexe 1: Décision attributive de financement FIR au titre de l'année 2023
Annexe 2: Courrier ARS Ile de France 29 février 2024
Annexe 3: Bilan financier

La naissance du projet

1. Origine et construction du projet

Le projet de la Maison de Naissance Aoua Keïta a été initié en janvier 2022 par un regroupement de sages-femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris. L'Association des sages-femmes de la maison de naissance de Montreuil a vu le jour en mars 2022 pour structurer le projet et préparer son ouverture au sein du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire (CHIAG).

Cette structure complétera l'offre de soins de la maternité partenaire de niveau III, qui a enregistré 2 942 accouchements en 2023. La maison de naissance visera un accompagnement personnalisé, réduisant la technicisation du suivi de grossesse et proposera un accouchement physiologique, respectueux et en sécurité.

2. Principe des maisons de naissance

Une maison de naissance est un lieu d'accompagnement global pour les grossesses à bas risque. Les patient-es y bénéficient d'un suivi assuré par une même équipe de sages-femmes durant toute la grossesse, l'accouchement et le post-partum immédiat. Les accouchements se déroulent dans une chambre aménagée, "comme celle d'une maison" ou bien "chambre à coucher aménagée" sans anesthésie péridurale, et sous la supervision de deux sages-femmes. En cas de besoin, un transfert rapide vers la maternité partenaire est possible.

Quelques heures après la naissance, les familles rentrent chez elles avec un suivi régulier en post-partum. Cette approche met l'accent sur le respect de la physiologie et l'accompagnement individualisé, dans une logique de soins moins intrusifs qu'en milieu hospitalier.

3. Contexte et spécificités françaises

L'expérimentation des maisons de naissance en France débute en 2015 avec 8 structures autorisées, suite à une loi votée en 2013. Les résultats de cette expérience montrent une sécurité satisfaisante et une faible fréquence d'interventions médicales. En 2020, leur pérennisation est actée par la loi de financement de la Sécurité sociale.

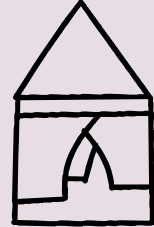
Aujourd'hui, 10 maisons de naissance fonctionnent en France, dont une seule à Paris. Cependant, 59 % des femmes expriment un intérêt pour ce type d'accompagnement. En 2022, elles ne représentaient pourtant que 0,09 % des accouchements. Le modèle reste sous-financé, avec une dotation annuelle de 171 000 € par maison de naissance, octroyée par le Fonds d'Intervention Régional (FIR).

La naissance du projet

4. Spécificités du projet Aoua Keïta

Un modèle innovant et inclusif

La Maison de naissance Aoua Keïta propose un modèle d'inclusivité unique, en lien avec son territoire, mettant l'accent sur une forte dynamique de santé communautaire. L'objectif est de créer un espace de solidarité favorisant l'entraide entre les familles et les soignants. L'accompagnement global s'articulera autour du modèle bio-psycho-social, limitant la médicalisation superflue et favorisant l'autonomie des patientes.



Accès universel et tarification adaptée



Le modèle actuel de remboursement de la Sécurité sociale ne couvre pas complètement les coûts de l'accompagnement en maison de naissance. Aoua Keïta souhaite proposer une tarification viable permettant un accès équitable pour tous, ce qui serait une grande innovation dans le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Un lieu associatif et écologique

Des espaces de rencontre seront créés pour les parents afin d'organiser des activités et ateliers autour de la parentalité. La maison de naissance intégrera également des principes écologiques dans sa construction et son fonctionnement (matériaux biosourcés, tri des déchets, réduction des objets à usage unique, etc.).



Engagement contre les violences obstétricales



L'Association prône la formation et la sensibilisation des sages-femmes pour prévenir les violences sexistes et sexuelles en périnatalité. Une commission spécifique sera mise en place pour traiter ces problématiques.

Recherche en maïeutique et santé communautaire

Aoua Keïta souhaite contribuer à la recherche maïeutique en collectant des données sur l'accompagnement en maison de naissance. Une collaboration avec l'Université de Paris est déjà en place pour évaluer l'impact médico-économique et social de ce modèle.



La naissance du projet

4. Organisation et fonctionnement

L'Association des Sages-Femmes de la Maison de Naissance de Montreuil est une structure à but non lucratif, enregistrée en mars 2022. Elle est composée de 8 sages-femmes exerçant en libéral et/ou en milieu hospitalier. Depuis sa création, elle fonctionne grâce à l'implication bénévole de ses membres.

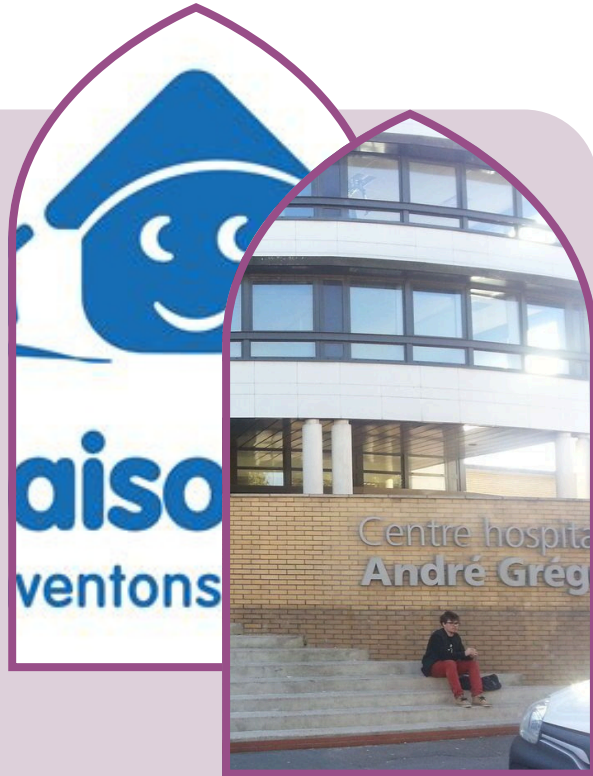


La naissance du projet

4. Organisation et fonctionnement

Collaboration avec la maternité partenaire

Une convention médicale lie l'Association au CHIAG.
Un protocole est en cours pour aménager un accès indépendant à la maison de naissance via la crèche hospitalière "La Maison Bleue".



Soutien financier de l'ARS

Le projet Aoua Keïta a reçu une subvention d'amorçage de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France pour financer son démarrage et respecter les normes légales des maisons de naissance. (Annexe 1)

La Maison de Naissance Aoua Keïta ambitionne de devenir un modèle de référence en France, en offrant un accompagnement global, accessible, respectueux et inscrit dans une démarche communautaire et écologique.

Etat d'avancement du projet Aoua Keita

1. Organisation et gouvernance

Structure administrative et juridique

- Concertation autour du protocole de fonctionnement avec la Maison Bleue et le Centre Hospitalier André Grégoire
- Travail sur la dénomination officielle (Aoua Keita) et recherches sur les ayants droit. Notre Association a fait appel à l'avocate Clara Benyamin, experte en propriété intellectuelle. Après de multiples relances auprès de l'Ambassade du Mali, et de son éditeur, nous n'avons eu aucune réponse. Dans le cadre d'un congrès international de sages-femmes, l'Association des sages-femmes maliennes a exprimé son enthousiasme quant à l'usage du nom Aoua Keita, nous en avons une preuve écrite. Suite aux échanges avec l'avocate, et aux différentes recherches effectuées afin d'identifier des ayants droits malheureusement sans succès, nous avons tout de même choisi de rendre visible une sage-femme engagée pour la santé des femmes, en dénommant notre maison de naissance Aoua Keita.
- Avancement des contrats de travail (modifications, signatures, validation du référendum d'entreprise). L'Association des sages-femmes de la maison de Montreuil a fait appel à l'avocate en droit social Juliette Censi (Cabinet Farho) afin de déterminer des contrats de travail pour la gestion de projet d'Aoua Keita. Des réunions successives de juin à septembre 2024 ont permis l'embauche des 7 sages-femmes en fonction des fiches de postes attribuées à chacun, élaborées par la commission économique de l'Association. Une des huit sages-femmes du projet a préféré rester bénévole de l'Association pour des contraintes personnelles. Une étroite collaboration entre le cabinet d'avocats et le cabinet d'expertise comptable a permis aux sages-femmes de respecter le cadre réglementaire. Cette professionnalisation de l'Association était plus que nécessaire pour l'avancement du projet.

Réunions clés et décisions

- De nombreuses réunions de coordination avec la direction de l'Hôpital de Montreuil. Nous avons présenté notre projet au conseil de surveillance de l'hôpital en septembre 2024.
- Structuration des groupes de travail sur le fonctionnement médical et la gestion des vulnérabilités.
- Relations avec l'ARS et autres institutions pour le cadrage réglementaire.

Pôle Fonctionnel

La gestion des ressources humaines et administratives est assurée par les deux co-présidents Adrien Gantois et Camille Walquan au sein du pôle fonctionnel. Ils peuvent prendre des décisions d'un montant inférieur ou égal à 2000 euros selon les statuts de l'Association. Si une décision engage un coût financier supérieur à ce montant, la question est soumise au vote à l'ensemble du conseil d'administration de l'Association.

- Finalisation et signature des contrats des salariés.
- Validation des fiches de paie et anticipation des impacts fiscaux et sociaux.
- Mise en place d'un forfait jour adapté et d'un cadre de travail clair.
- Gestion des salariés (absences, vacances, entretiens annuels..)
- Virements mensuels des salaires

2. Commission médico-économique

Une modélisation médico-économique équitable et innovante a été co-construite entre la commission médicale de l'Association et l'hôpital de Montreuil. Celle-ci ambitionne de diminuer le reste à charge pour les patient-es afin de garantir plus d'accessibilité et d'inclusivité. Elle souhaite aussi repenser le temps de travail et d'occupation de l'espace de soin pour améliorer les conditions de travail des sages-femmes et permettre un modèle plus pérenne.

Le 29 février 2024, le projet a été retenu lors de l'appel à projets "Accompagnement du parcours périnatal en maternité" qui s'inscrit dans le programme des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant". En complément du FIR annuel alloué à toutes les maisons de naissances, 30 % des naissances seront entièrement prises en charge par l'ARS d'Ile-de-France dès son ouverture, pour permettre aux familles les plus vulnérables sur le plan social d'avoir accès à la maison de naissance. (Annexe 2)

3. Commission Travaux et Infrastructure

Projet architectural

Le projet architectural a été confié aux deux architectes associés Edouard Fosse et Alexis Gauchet du cabinet d'architecture Alto Braco. L'espace a été pensé sur mesure pour les futurs parents et soignants, en tenant compte des enjeux écologiques.

Le projet se construit en collaboration avec:

- Le cabinet de préventionniste CSD & Associés (prévention des risques)
- Le cabinet d'architecture TRUELLE (expertise ERP, milieu hospitalier)
- Les équipes techniques de l'hôpital de Montreuil (Pierre Meyer, Eric Mallet, architecte en chef et ingénieur sur le site du GHT)

La surface disponible est de **229m²**.



L'accès à la maison de naissance se fait par une porte indépendante
qui donne accès à une terrasse extérieure
par un ascenseur partagé avec la crèche de la Maison bleue.



Deux salles de naissances, spacieuses, avec lit double pour accueillir les co-parents, baignoires d'accouchements et suspensions ont été imaginées au bout de la maison, reliées par un long couloir en forme d'arches qui mène poétiquement vers la naissance.



Etat d'avancement des travaux

- Dépôt du permis de construire le 19 novembre 2024.
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation des baignoires.
- Discussions sur la gestion du financement des travaux.
- Validation de l'équipement et du mobilier.
- Mise en place d'un groupe de travail avec les usagers pour une signalétique inclusive (en lien avec la graphiste Léa Szalewa et Alto Braco)

4. Comission et communication

Visibilité et sensibilisation

Nous avons choisi de partager le projet et les différentes étapes de sa construction avec plusieurs outils numériques pour commencer à tisser des liens autour de la maison de naissance (réseau local de soignants / associations, recrutement de sage-femmes bénévoles ou intéressé-es par le projet, futurs parents...)

- Création d'un compte instagram #[mdn_montreuil93](#) et animation du compte par l'équipe de communication
- Création d'une charte graphique en lien avec l'esthétique de la maison de naissance (graphiste, Léa Szalewa)
- Lancement et création d'un site internet (nom de domaine www.maisondenaissance93.fr avec l'accompagnement de Solène Bourtourault, cheffe de projet en marketing digital).
- Publication des avancées du projet en décembre 2024 dans la gazette du GHT
- Projet d'une newsletter via la plateforme BREVO en cours de réalisation.
- Travail sur un flyer de vulgarisation et des supports de communication numériques et papier.

Relations publiques

- **Un projet de film pour documenter le projet:** Yaël Vidan et Charlotte De Franc sont deux réalisatrices de documentaire, elles nous suivent à chaque étape de l'avancement du projet et vont filmer jusqu'à la première naissance à Montreuil.
- **Rencontres en France et en Europe :** nous avons pu échanger et visiter plusieurs maisons de naissance (La Maison à Grenoble, Premières Heures au Monde à Bourguoin Jailleux, Geboortecentrum à Amsterdam...) et des projets (Naissance en N'or, Ti Genel, Casa de naissance...)
- **Présentations du projet aux acteurs de santé locaux (CPTS, ARS, CHIM).**
- Les 07 et 08 novembre 2024, nous avons réalisé un séminaire en équipe complète pour réfléchir à la gestion du projet. Nous avons organisé plusieurs tables rondes avec les équipes de Montreuil, le collectif national des maisons de naissances, des futurs usagers...
- Participation au premier **Congrès national des maisons de naissances en France**



Ex: Présentation au séminaire d'automne de Montreuil, le 06 décembre 2024



Ex: prise de parole lors du congrès. Aoua Keïta fait partie du conseil d'administration de l'Association du Collectif national des Maisons de naissances françaises.



Ex: Réflexion avec Anne Chantry autour du recueil des données en mdn, Professeur des universités de Paris.

5. Commission usagers-ères

Démarrage du projet avec les usagers

Après l'annonce de l'engagement de financement du projet par l'ARS départementale, nous avons ouvert en juin 2024 un appel aux bénévoles pour démarrer le projet, en co-construction avec une future Association des usager-ères.



Ex: Première réunion au cinéma Georges Méliès, avec les bénévoles de l'Association des usager-ères.

Implication des bénévoles

- Création d'espaces de communication entre les usagers et l'Association des sages-femmes (drive partagé, conversation whatsapp, réseaux sociaux)
- Création d'une fiche pratique explicative sur les différentes commissions / référents sage-femmes et contacts
- Participation au séminaire sage-femme du 07/08 novembre et visite des locaux de la future maison de naissance
- Élaboration d'une charte pour l'accueil des bénévoles et présentation du projet
- Rédaction en cours d'un dossier de presse grâce au travail transversal de la commission communication, travaux et usagers.

6. Pôle Financier et Trésorerie

Budget et financements

- Validation du budget prévisionnel et annuel.
- Travail sur les subventions et levées de fonds (crowdfunding, mécénat).
- Discussions avec le Crédit Coopératif pour l'ouverture et la gestion des comptes bancaires.
- Réévaluation des coûts du personnel et des frais fixes.

Dépenses et trésorerie

- Règlement des frais liés aux études et conseils juridiques.
- Mise en place d'un forfait bancaire adapté à la période de mise en sommeil du projet avant ouverture.
- Optimisation des coûts liés aux travaux et équipements.

Bilan financier

1. Bilan comptable 2023-2024

- Voté à l'assemblée générale de l'Association
- Validation par experte comptable Camille DIMKE, cabinet ACE (Annexe 3)

2. Budget prévisionnel

Financement salariat gestion de projet

(période octobre 2024 à décembre 2025)

Sages-femmes	Poste	Moyenne nb d'heures	Taux horaire brut	Salaire brut	Salaire net	Coût global
Adrien GANTOIS	Coordinateur	55	31.36	1725 €	1365 €	2415 €
Camille WALQUAN	Coordinatrice	55	31.36	1725 €	1365 €	2415 €
Carole PISANO	Chargée de mission	35	31.67	1108.45 €	855 €	1485.32 €
Angélique KUIPERS	Chargée de mission	38	29.34	114.92 €	860 €	1493.99 €
Tita SZALEWA	Chargée de mission	31	28.23	875.13 €	671 €	1172.67 €
Anne KAMMERER	Chargée de mission	30	31.33	939.90 €	722 €	1259.47 €
Sally VIQUESNEL	Chargée de mission	36	28.47	1024.92 €	789 €	1373.39 €
Coût total pour l'association						162 607.88 €

Demande de subventions travaux et équipement MDN

Travaux	Missions	Coût pour l'association (TTC)	Equipement MDN	Missions	Coût pour l'association (TTC)
Aménagement	Baignoires	35 400 €	Equipement neuf	Ameublement	/
	Signalétique	4 800 €		Equipement médical	/
	Aménagement sur mesure	100 200 €		Electroménager	/
Coût total		140 400 €	Coût total		60 000 €

Conclusion et Perspectives 2025

● Avancées majeures

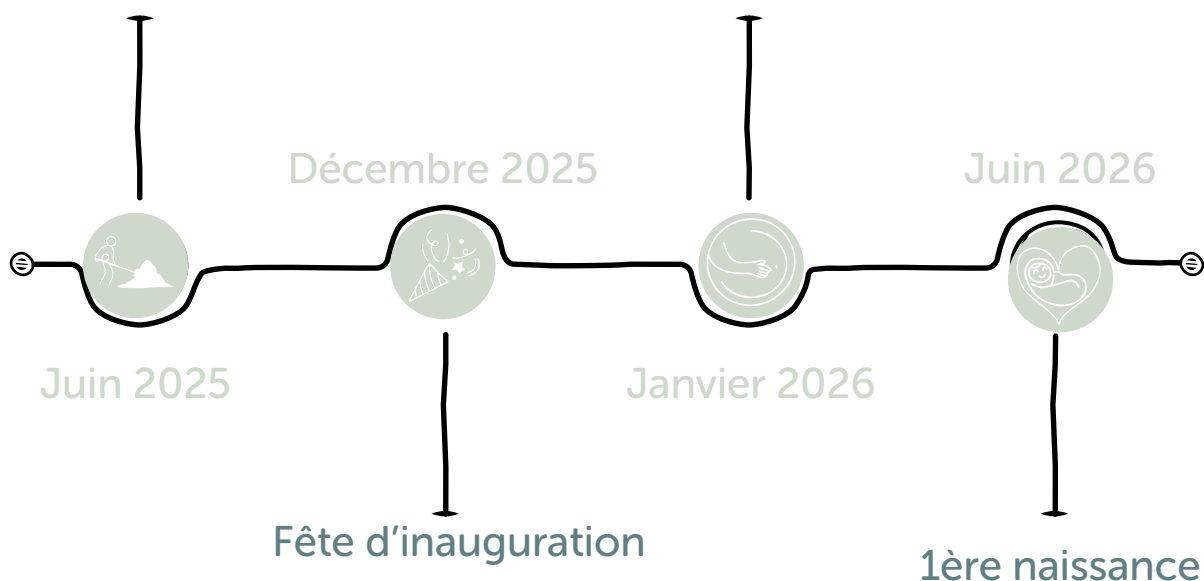
- Finalisation des contrats et structuration RH
- Dépôt du permis de construire et avancée des travaux
- Développement des partenariats et intégration dans le réseau de soins
- Lancement de la communication externe et recherche de financements

● Objectifs pour 2025

- Validation finale des financements et levée de fonds
- Recherche de financement complémentaire pour l'aménagement des locaux
- Suivi des recours administratifs liés au permis de construire
- Structuration définitive des parcours de soin et inclusion des patientes vulnérables
- Suivi de chantier par les équipes techniques
- Aménagement et équipement des locaux
- Préparation des premières admissions et du suivi des patientes

Début des travaux

1ers suivis



Annexes

Annexe 1: Décision attributive de financement FIR au titre de l'année 2023



La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

le 05/12/2023, à Paris

Service émetteur :

DOS - Pôle Efficience - Dpt Pilotage
Médico-Technique

Affaire suivie par :

Catherine CRENN-HEBERT

Tél : 01.44.02.05.50

Bénéficiaire :

MAISON NAISSANCE AOUA KEITA
2 rue du Marché Popincourt
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
SIRET - 92134042800017
Code interne - 088358

Objet : Décision n° ARSIF-C2022DOSEFF028 attributive de financement FIR au titre de l'année 2023

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2023.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de 171 000.00 euros au titre de l'année 2023.

Le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'ARS IDF (DOS-pôle Efficience-DA), procédera aux opérations de paiements suivantes :

- 171 000.00 euros, au titre de l'action « Maison de naissance (financement coordination + locaux)
- FIR 2023 », à imputer sur la mesure « MI2-1-8 : Maisons de naissance » et la mission « 2 : Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale (657342) »

Le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Rapport d'activité annuel
- Rapport financier annuel
- Convention médicale avec l'établissement support le CH de Montreuil

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

La personne désignée par La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
et par délégation,

La Directrice adjointe du pôle Efficience,
Mme Laure-Anne SCHERRER

Agence Régionale de Santé Ile-de-France, 13 rue de Landy 93200 St Denis

Annexes

Annexe 2: Courrier ARS Ile de France 29 février 2024



Service émetteur :
Direction de l'Offre de soins
Pôle Efficience
Département pilotage médico-économique

Président Adrien GANTOIS
Président
Association des Sages-Femmes de la maison
de naissance de Montreuil
2 rue du Marché Popincourt
75011 PARIS

Affaire suivie par : Mathilde LAMBLIN
Courriel : mathilde.lamblin@ars.sante.fr

Saint-Denis, le 29 FEV. 2024

Objet : Maison de naissance à Montreuil suite à l'AAP

Monsieur le Président,

Dans la continuité des échanges qui ont eu lieu entre nos équipes, je souhaite vous confirmer la volonté de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France de soutenir votre projet de maison de naissance qui sera située au sein du CHI André Grégoire à Montreuil et porté par votre association.

Votre projet a en effet été retenu lors de l'appel à projets « Accompagnement du parcours périnatal en maternité » qui s'inscrit dans le programme « Les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant » et a été autorisé le 14 novembre 2022 (décision n°2022-4525).

Ce projet de maison de naissance bénéficie d'une enveloppe socle annuelle de 171 000 € par an au titre du fonctionnement annuel de l'association portant le projet. En complément, je vous informe également de ma position favorable quant à votre demande de subvention annuelle supplémentaire permettant de garantir un « zéro reste à charge » pour les 30% de vos patientes les plus vulnérables, que vous estimez à 300 000 €.

Les versements à venir relatifs à ces enveloppes notifiées prendront en considération les subventions d'amorçage versées au titre de 2023 et 2022 pour un montant de 171 000 € annuel.

Par ailleurs, j'ai décidé du versement d'une subvention exceptionnelle de 600 000 € au CHI André Grégoire visant à financer les travaux d'aménagement des locaux de la future maison de naissance. Ces travaux devront désormais être conduits dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle que l'objectif de ces aides est de sécuriser l'exploitation de la maison de naissance et de fait, je vous demande d'adresser à l'Agence un rapport d'activité ainsi qu'un rapport financier annuels. A ce titre, les crédits ainsi perçus doivent impérativement être utilisés aux seules fins désignées et doivent permettre à votre association d'assurer les missions de la maison de naissance et les relations avec la maternité partenaire du CH de Montreuil selon les conditions du décret n°2021-1526 du 26 novembre 2021 relatif aux maisons de naissance.

13 rue du Landy
93200 Saint-Denis
Tél : 01 44 02 00 00
iledefrance.ars.sante.fr

Annexes

Annexe 2: Courrier ARS Ile de France 29 février 2024 (suite)

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mener les efforts nécessaires à l'ouverture de ce projet permettant de diversifier la prise en charge des parturientes du territoire dans les meilleurs délais.

Mes équipes et moi-même restons disponibles et à votre écoute autant que nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Amélie VERDIER

29 FEB 2024

Annexes

Annexe 3: Bilan financier



ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise,

ASSOCIATION DE SAGES FEMMES
2 rue du Marché Popincourt

75011 PARIS 11

pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A l'issue de mes travaux qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	312 916 €
- Chiffre d'affaires :	0 €
- Résultat net comptable :	0 €

Fait à STRASBOURG
Le 11/02/2025

Signature

Camille Dimke

✓ Certified by yousign

1 place de la Porte Blanche
67000 STRASBOURG
03 88 23 50 00

contact@acecompta.com
www.acecompta.com

SARL au capital de 10 000 € - 404 095 887 00018
N° TVA Intracom FR06 404 095 887
RCS STRASBOURG APE 6900Z

Annexes

Annexe 3: Bilan financier (suite)

ACE	ASSOCIATION DES AGES FEMMES	Page : 2
-----	-----------------------------	----------

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)						
MARGES (Commerciale + Production)						
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	6 558		22 527		(15 969)	-70,89
CONSUMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	6 558		22 527		(15 969)	-70,89
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(6 558)		(22 527)		15 969	70,89
+ Subventions d'exploitation	43 990		22 527		21 463	95,28
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 232				1 232	
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements	27 152				27 152	
- Charges sociales	9 049				9 049	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(1)				(1)	
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante						
RÉSULTAT EXPLOITATION	(1)				(1)	
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1				1	
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS						
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE						

Annexes

Annexe 3: Bilan financier (suite)

ACE	ASSOCIATION DES SAGES FEMMES	Page : 3
-----	------------------------------	----------

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires							
Marge commerciale							
Production de l'exercice							
Marge brute de production							
MARGES (Commerciale + Production)							
Autres charges externes		6 558		22 527		(15 969)	-76,89
61850000	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES	90				90	
62262000	HONORAIRES JURIDIQUE	1 400				1 400	
62267000	HONORAIRES ARCHITECTE			22 050		(22 050)	-100,00
62268000	HONORAIRES DIVERS	2 217				2 217	
62311000	SITE INTERNET	765				765	
62360000	CATALOGUES ET IMPRIMES	205				205	
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	343				343	
62570000	RECEPTIONS	516				516	
62781000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 021		477		545	114,20
Valeur ajoutée produite		(6 558)		(22 527)		15 969	76,89
Subventions		43 990		22 527		21 463	95,28
74100000	SUBVENTION D AMORCAGE	43 990		22 527		21 463	95,28
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération		1 232				1 232	
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	1 081				1 081	
63330000	PARTICIP. DES EMPLOYEURS A FC	150				150	
Salaires et traitements		27 152				27 152	
64110000	SALAIRES	25 065				25 065	
64120000	CONGES PAYES	2 087				2 087	
Charges sociales		9 049				9 049	
64510000	COTISATIONS URSSAF	6 375				6 375	
64520000	COTISATIONS MUTUELLES	381				381	
64530000	COTISATIONS RETRAITES	1 484				1 484	
64580000	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANIS	10				10	
64582000	CHARGES SOCIALES SUR CP	798				798	
Excédent brut d'exploitation		(1)				(1)	
Résultat d'exploitation		(1)				(1)	
Produits financiers		1				1	
76110000	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	1				1	
Résultat courant avant impôts							
Résultat exceptionnel							
Résultat de l'exercice							

Annexes

Annexe 3: Bilan financier (suite)

1ASSOS - ASSOCIATION DE SAGES FEMMES

Balance comparative des comptes fournisseurs

Exprimé en euros

N° Compte	Intitulé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			
FCBLF	CBLF AVOCATS AARPI	0,00	0,00	.	.	.
FJOS5	MARIE JOSSET MALLET	0,00	0,00	.	.	.
FNDP	NOTES DE FRAIS	7,60	0,00	.	.	.
F88	SOLENE BOURTOURAU	0,00	0,00	.	.	.
F80FI	SOFI TELECOM	0,00	0,00	.	.	.
FSZAL	SZALEWA LEA	0,00	0,00	.	.	.
Total classe Fournisseur		7,60	0,00			

Annexes

Annexe 3: Bilan financier (suite)

1ASSOS - ASSOCIATION DE SAGES FEMMES

Balance comparative des comptes généraux

Exprimé en euros

N° Compte	Intitulé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			
28110000	ACTIONS	152,50	152,50			
Total classe 2		152,50	152,50			
40	Collectif fournisseur	7,60	0,00			
42100000	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	-14 561,74	0,00			
42820000	DETTES PROV. POUR CP	-2 086,95	0,00			
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER	-9 063,39	0,00			
43100000	URSSAF	-7 975,54	0,00			
43702000	PREVOYANCE	-276,57	0,00			
43703000	RETRAITE ARRCO ALLIANCE	-1 858,33	0,00			
43708000	AUTRES ORGANISMES	-7,39	0,00			
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CP	-798,05	0,00			
44861000	TAXES SUR LES SALAIRES	-795,26	0,00			
44863000	FORMATION CONTINUE	-9,22	0,00			
48710000	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	-275 483,54	-319 473,18			
Total classe 4		-312 908,38	-319 473,18			
51210000	BANQUE	312 755,88	319 320,68			
Total classe 5		312 755,88	319 320,68			
61850000	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES	90,00	0,00			
62262000	HONORAIRES JURIDIQUE	1 400,00	0,00			
62267000	HONORAIRES ARCHITECTE	0,00	22 050,00			
62268000	HONORAIRES DIVERS	2 217,00	0,00			
62311000	SITE INTERNET	765,00	0,00			
62360000	CATALOGUES ET IMPRIMES	205,00	0,00			
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	343,40	0,00			
62570000	RECEPTIONS	516,21	0,00			
62781000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 021,35	476,82			
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	1 081,47	0,00			
63330000	PARTICIP. DES EMPLOYEURS A FC	150,42	0,00			
64110000	SALAIRES	25 065,00	0,00			
64120000	CONGES PAYES	2 086,95	0,00			
64510000	COTISATIONS URSSAF	6 375,49	0,00			
64520000	COTISATIONS MUTUELLES	380,90	0,00			
64530000	COTISATIONS RETRAITES	1 484,11	0,00			
64580000	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANIS	10,05	0,00			
64582000	CHARGES SOCIALES SUR CP	798,05	0,00			
Total classe 6		43 990,40	22 526,82			
74100000	SUBVENTION D AMORCAGE	-43 988,64	-22 526,82			
76110000	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	-0,76	0,00			
Total classe 7		-43 990,40	-22 526,82			
Total Bilan						
Total Gestion						
Total Cumulé						